MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 8 mars 2018

PREAVIS N° 6/2018

Demande de crédit pour la réfection d'un mur de soutènement à la route des Voëttes 43

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 230'000.00 pour couvrir les frais liés à la démolition et à la reconstruction d'un mur de soutènement à la route des Voëttes numéro 43 ainsi que l'annulation du préavis numéro 15/2016.

2. Situation

Le mur dont il est question se trouve sur la route des Voëttes à la hauteur du numéro 43. Il est situé sur le domaine public, retient le terrain de la parcelle n° 1981 propriété de M. Théodore Mermod. L'ouvrage est en pierres naturelles et présente un fruit négatif. Le terrain situé entre le mur et la façade présente un affaissement important de 0 à 30 cm jusqu'au parement du bâtiment et le revêtement est de ce fait complètement faillé. La façade Sud du bâtiment comporte elle-même quelques fissurations indicatives de mouvement, sans mettre en péril, pour l'instant, la stabilité du bâtiment. La situation est cependant limite et toutes déformations supplémentaires du mur actuel auront des répercussions sur cette construction. Il s'agit donc d'agir rapidement pour stopper les mouvements de terrain à l'aval du bâtiment.

Il sied de préciser que la borne de limite de propriété se trouve à environ 1 mètre en amont de la route.

3. Constat

Il s'agit de travaux importants au regard des dimensions du mur : 25 mètres de longueur pour une hauteur moyenne de 2,20 mètres.

Vu la complexité de l'ouvrage, une étude complémentaire a été demandée afin de définir la meilleure solution pour la réfection de ce mur. Il en est ressorti que les travaux seraient beaucoup plus importants que prévu initialement. En effet, pour ne pas mettre en péril le bâtiment, une nouvelle solution doit être envisagée, mais cette dernière engendre des coûts plus importants que ceux décrits dans le préavis 15/2016.

4. Projet

Statiquement, le mur actuel ne peut pas être réparé, mais doit être remplacé. En avant-projet, 3 variantes de mur de soutènement ont été étudiées.

- ✓ Variante 1 : Mur en béton avec semelle arrière.
- ✓ Variante 2 : Mur en béton avec semelle avant.
- ✓ Variante 3 : Mur en béton avec semelle avant et semelle arrière intermédiaire.

Variante 1

Cette solution traditionnelle présente le gros inconvénient d'un terrassement important qui met en instabilité le bâtiment existant. Pour l'exécution de cette solution, il est obligatoire d'engager des travaux spéciaux de cloutages passifs afin de garantir la stabilité de la construction. Ces travaux spéciaux provoquent un surcoût important et un prolongement du programme d'exécution, donc la fermeture de la route des Voëttes.

Variante 2

Cette solution diminue l'inconvénient du terrassement important, mais n'élimine en aucun cas l'engagement des travaux spéciaux de cloutages passifs afin de garantir la stabilité de la maison. Le surcoût est légèrement diminué, mais reste présent dans le devis. Le coffre de la route doit être reconstruit dans son entier.

Variante 3

C'est le résultat de la recherche de suppression des travaux spéciaux de consolidation. Le mur actuel est démoli jusqu'à 1 mètre au-dessus de la route. La partie restante garanti la tenue des terres par rapport au bâtiment, sans travaux spéciaux. Le mur en béton est construit devant le mur en pierres naturelles restant. Une semelle intermédiaire arrière à + 1 mètre permet de diminuer la semelle avant de base. Dans cette solution, la route est déplacée d'environ 50 centimètres vers l'aval et doit être reconstruite sur une cinquantaine de mètres.

5. Proposition

Afin d'éviter des travaux spéciaux, une intervention d'entreprise supplémentaire et ainsi un surcoût de construction, la Municipalité propose de retenir la variante 3. M. Théodore Mermod, propriétaire de la parcelle, ne s'oppose pas à une légère emprise complémentaire de la route du côté aval.

La variante 3 qui a été retenue pour la mise en soumission auprès de deux entreprises de la région.

En plus du constat que ces travaux doivent être exécutés sans tarder, ces derniers vont imposer une fermeture de route passagère. Comme la servitude est très utilisée par les agriculteurs en période de fauche, il serait idéal de débuter les travaux le plus rapidement possible.

Au vu de ce qui précède, le préavis numéro 15/2016, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 14 décembre 2016, devient caduc. La Municipalité propose de l'annuler et de le remplacer par le présent préavis qui redéfinit clairement le nouveau projet de mur sous ses aspects technique et financier.

4. Coût des travaux

Variante 3

Le coût des travaux de génie civil a été établi comme suit :

Travaux en régie	CHF	10'000.00
Installations de chantier	CHF	15'850.00
Démolitions et démontages	CHF	1'680.00
Fouilles et terrassements	CHF	26'355.00
Couches de fondation pour surfaces de circulation	CHF	18'800.00
Chaussées et revêtements	CHF	29'835.00
Canalisations et évacuation des eaux	CHF	17'095.00
Constructions en béton coulé sur place	CHF	70'061.00
Divers et imprévus	CHF	10'000.00
Sous total brut	CHF	199'676.00
Rabais 3% s/CHF 199'676.00	./. CHF	5'990.25
Total brut	CHF	193'685.75
TVA 7,7% s/CHF 193'685.75	CHF	14'913.80
Total TTC	**CHF**	**208'599.55**

La Municipalité propose de mandater un bureau d'ingénieurs pour la surveillance des travaux.

Description du mandat :

- Dimensionnement statique de l'ouvrage.
- Vérification de la stabilité de l'ouvrage.
- Etablissement de plans de coffrage, d'armature et listes de fer.
- Contrôles d'exécution sur le chantier.

L'offre d'honoraires s'élève à :

Proposition forfaitaire	CHF	19'000.00
Frais de reproduction	CHF	200.00
Montant brut	CHF	19'200.00
TVA 7,7%	CHF	1'478.40
Total TTC	**CHF**	**20'678.40**

Le coût total des travaux s'élève à :

Génie civil	CHF	208'599.55
Honoraires du bureau d'ingénieurs	CHF	20'678.40
Total TTC	CHF	229'277.95
Prix total arrondi	**CHF**	**230'000.00**

Vu l'importance de ces travaux une demande de subvention a été sollicitée auprès de la division des améliorations foncières. La Municipalité est toujours dans l'attente de la réponse, sur laquelle devrait figurer le pourcentage de la subvention. Dès l'information connue, le Conseil Communal sera informé.

5. Financement

Cette opération nécessitera d'être financée par un emprunt demeurant toutefois dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

L'investissement sera quant à lui amorti sur une durée de 30 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 6/2018 du 8 mars 2018,

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 230'000.00 pour la réfection d'un mur de soutènement à la route des Voëttes 43 et d'annuler le préavis numéro 15/2016 ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 30 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire

Gretel Gilnier — Isabelle Mermod Gross

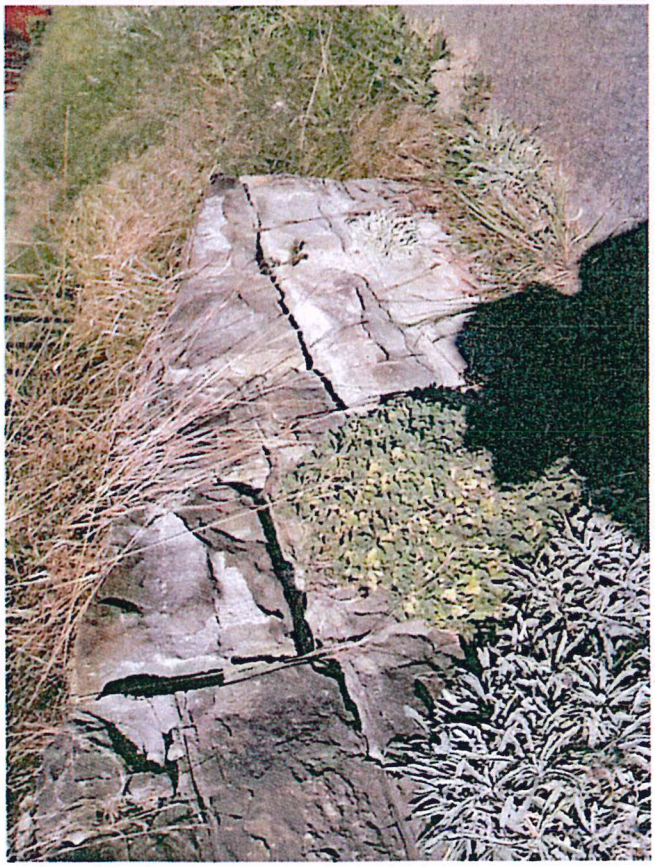
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2018

Délégué municipal : M. Marcel Borloz, Municipal

Annexe : photos et plan de la variante 3













COUPE TYPE VARIANTE 3 1:50

